

AI-LUXEMBOURG NEWS

LE MAGAZINE D'AMNESTY INTERNATIONAL LUXEMBOURG

N° 2/2017



LANCEMENT DE LA CAMPAGNE GLOBALE

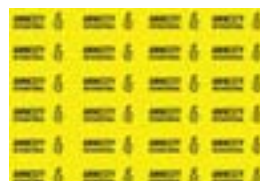
« OSONS LE COURAGE »

LE 16 MAI 2017

AMNESTY
INTERNATIONAL 

AMNESTY
INTERNATIONAL 

DANS CE NUMÉRO D'AIL NEWS



NOTRE ACTUALITÉ

Découvrez les dernières nouvelles sur l'action et les campagnes d'Amnesty International Luxembourg **PAGES 4 ET 5**



40 ANS DE CAMPAGNE POUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

En 1977, Amnesty International a commencé à faire campagne pour l'abolition de la peine de mort. À ce moment, seuls 16 pays étaient abolitionnistes **PAGES 6 ET 7**



ACCORD UE-TURQUIE: LA HONTE DE L'EUROPE

À cause de cet accord, des milliers de personnes sont exposées à des conditions dangereuses et sordides sur les îles grecques. **PAGES 8 ET 9**



BURUNDI: QUATRE ÉMINENTS DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS AU LUXEMBOURG

Retour sur la rencontre organisée par le groupe «Grands-Lacs» de notre section **PAGE 10**

Coordination : Virginie Magis
Contributions: Stan Brabant, Jean Guldener, Rosalía Nuñez, Marine Perrotey, Carla Vezo.
Amnesty International Luxembourg
23, rue des États-Unis
L-1019 Luxembourg
Tél. : +352481687
Fax : +352483680
www.amnesty.lu
Compte : CCPL LU08 1111 0000 3333 0000
Imprimé par Imprimerie Centrale. Tous droits de reproduction réservés.
Entre 5 et 6 publications par an.
ISSN: 2354-4708

ÉDITO

Chers membres, chers activistes et chers sympathisants,

La visite à notre section de quatre défenseurs des droits humains burundais (voir page 10) nous a plongés au cœur d'un pays largement ignoré par la communauté internationale mais où la répression des voix dissidentes se traduit désormais par certaines des pires violations des droits humains : homicides illégaux, disparitions forcées, torture, arrestations arbitraires, etc. Ainsi, Pierre Claver Mbonimpa nous racontait comment le régime avait fait exécuter son fils et son gendre. Lui-même fut emprisonné suite à des commentaires faits à la radio en mai 2014 (et libéré suite aux très nombreuses lettres et signatures des sympathisants d'Amnesty !), avant d'être victime d'une tentative d'assassinat le 3 août 2015. Pourtant, Pierre Claver nous disait avec émotion « Je préfère être appelé défenseur que victime ». Il ajoutait, s'adressant aux sympathisants d'Amnesty International Luxembourg : « Continuez à plaider pour nous, pour recouvrer la paix, comme vous l'avez fait pour moi ».

Le témoignage de Pierre Claver faisait écho à ce que nous écrivions il y a quelques mois Leyla et Arif Yunus, défenseurs des droits humains d'Azerbaïdjan (également libérés grâce à votre mobilisation) : « Merci beaucoup pour votre précieux soutien, que nous avons reçu lorsque nous étions en prison. Sans votre soutien, nous serions morts en prison ». En effet, les défenseurs des droits humains sont aujourd'hui de plus en plus exposés, et ce dans toute une série de pays que nous considérons encore récemment comme relativement favorables aux droits humains. C'est toute l'importance de la nouvelle campagne mondiale sur les défenseurs des droits humains que nous lancerons dans les prochaines semaines.

Dans un contexte international imprévisible et impitoyable, les actions des sympathisants d'Amnesty sont plus vitales que jamais pour plusieurs milliers d'hommes et de femmes qui défendent les droits humains de manière pacifique, et ce souvent au prix de leur liberté ou de leur vie. Nous ferons le maximum pour les soutenir.

Stan Brabant,
Directeur

Image:

Des manifestants participent à une marche contre le président vénézuélien Nicolas Maduro, à Caracas le 19 avril 2017. Descendre dans la rue lorsque des manifestations ont lieu ne devrait pas être un arrêt de mort... Pourtant, au Venezuela, le «plan Zamora» appelle des civils à recourir à la force de manière illégitime et à se déployer aux côtés de l'armée pour «préserver l'ordre public», si bien que manifester se fait au péril de votre vie. Un désastre pour les droits humains. Plusieurs civils ont déjà perdu la vie.

Notre Actualité

Dernières nouvelles et information sur l'action et les campagnes d'Amnesty International



Ce 16 mai, l'ensemble du mouvement d'Amnesty International lancera sa nouvelle campagne globale sur les défenseurs des droits humains. Intitulée en français « Osons le courage » (« Brave » en anglais), cette campagne exigera, entre autres, des changements législatifs et politiques destinés à mieux protéger ces personnes prêtes à tout pour combattre l'injustice.

D'après la définition donnée par les Nations Unies dans la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme adoptée en 1998,

On entend par défenseur des droits humains (DDH) toute personne qui, individuellement ou en association avec d'autres, agit pour la défense et/ou la promotion des droits humains au niveau local, national, régional ou international.

En raison de leurs activités, de nombreux défenseurs des droits humains font l'objet de campagnes de dénigrement, subissent des manœuvres de délégitimation, de stigmatisation et de diabolisation, sont victimes de harcèlement, sont torturés, placés en détention illégale et même tués pour avoir simplement osé défendre les droits humains. Des syndicats sont dissous. Des journaux sont fermés. Des réseaux sociaux sont interdits et les communications numériques surveillées. Il devient de plus en plus difficile de descendre manifester dans la rue.

Au lieu d'être soutenus et véritablement protégés par les gouvernements, les défenseurs sont pris pour cible et sont attaqués.

Qui sont ces défenseurs ? Ce sont des étudiants, des responsables locaux, des journalistes, des avocats, des victimes de violations des droits humains et leurs familles, des professionnels de la santé, des enseignants, des syndicalistes, des lanceurs d'alerte, des paysans, des militants environnementaux, des opposants politiques, et bien d'autres personnes encore.

Nous devons nous battre à leurs côtés et reconnaître la valeur de leur action courageuse, qui contribue à protéger l'ensemble de nos droits.

Pour vous joindre à cette campagne, suivez-nous sur les réseaux sociaux (@amnestyLux) et abonnez-vous à notre newsletter électronique pour ne manquer aucune action ! www.amnesty.lu/newsletter



NOTRE PETITE SECTION A DE LA VOIX

Les présidents et directeurs de toutes les sections d'Amnesty International se sont retrouvés du 31 mars au 2 avril derniers à Colombo (Sri Lanka).

Le lieu de la réunion n'était pas anodin car le Sri Lanka a entamé de grosses réformes ces dernières années afin de renforcer les droits humains suite au conflit très meurtrier qui s'est terminé en 2009. Pour notre section, cette réunion fut surtout l'occasion de dialoguer avec le mouvement à propos de résolutions que nous envisageons de présenter au Conseil international 2017 d'Amnesty International qui se tiendra au mois d'août. Les résolutions de la section luxembourgeoise ont trait aux droits des personnes handicapées, aux banques et au commerce des armes, à la gouvernance d'Amnesty International, ainsi qu'au rôle des sections dans le mouvement. **Ces résolutions seront présentées et discutées lors de l'assemblée générale de notre section (prévue le samedi 17 juin).**

GRÂCE À VOUS

LES PREMIÈRES VICTOIRES EN 2017

Suite aux premiers mois de l'année 2017, un bilan plutôt optimiste pour le respect des droits humains se dresse: des peines de mort ont été reportées, des activistes pour la liberté d'expression ont été libérés et des défenseurs des droits humains ont cessé d'être harcelés par les autorités. Voici un échantillon des réussites, qui ont été possibles notamment grâce à l'action et au soutien des sympathisants d'Amnesty au Luxembourg.

17 janvier Moins d'une semaine avant la fin de son mandat, le président sortant Barack Obama a commué la peine de Chelsea Manning qui avait été condamnée en 2013 à 35 ans de réclusion, après avoir divulgué des informations faisant état de possibles violations des droits humains commis par les forces américaines. Elle sera libérée le 17 mai 2017, et non en 2045 !

15 février En Iran, l'exécution de Hamid Ahmadi, arrêté alors qu'il avait 17 ans, a été reportée. Les autorités ont informé sa famille qu'elles avaient mis fin à tous les préparatifs pour son exécution. D'après nos informations, derrière cette évolution de la situation se trouve la pression exercée sur les autorités iraniennes par l'énorme campagne publique et par le travail de plaidoyer d'Amnesty International.

22 février Le journaliste ouzbek Mouhammad Bekjanov (photo), l'un

des journalistes emprisonnés depuis le plus longtemps au monde, a été libéré le 22 février après avoir passé 17 années en prison pour des motifs politiques.

2 mars Encore aux États-Unis, Sara Beltran Hernandez, une demandeuse d'asile salvadorienne a obtenu sa libération et elle peut désormais suivre un traitement pour sa tumeur au cerveau. Elle était incarcérée dans un centre de détention au Texas depuis 15 mois, et ce bien qu'elle avait déposé une demande d'asile et qu'elle avait un besoin urgent de soins médicaux.

7 mars L'armée thaïlandaise a annoncé qu'elle abandonnait les charges retenues contre une responsable d'Amnesty International et deux autres militants des droits humains, qui auraient été poursuivis pour avoir dénoncé des actes de torture.

Chers lecteurs et sympathisants d'Amnesty Luxembourg, merci pour eux !



ECG FIR D'MËNSCHERECHTER

Dans le cadre d'un travail scolaire, les élèves de l'École de Commerce et de Gestion (ECG) ont réalisé le projet "ECG fir d'Mënscherechter" qui avait pour objectif de soutenir le travail d'Amnesty en faveur des droits humains.

« Nous nous sommes spécialement intéressés à Amnesty International parce que nous trouvons que la cause pour laquelle l'organisation s'engage est d'une importance primordiale » a souligné Jessy Ventura, l'une des élèves qui coordonnait le projet.

De la création de leur propre logo en passant par toutes les phases organisationnelles et logistiques, les élèves ont géré eux-mêmes tous les aspects du projet, projet qui s'est déroulé en deux étapes.

La première étape a été d'organiser une séance d'information sur les droits humains et sur le travail d'Amnesty. Pas moins de 12 classes, soit 237 élèves, ont participé.

La seconde étape s'est déroulée dans le centre commercial « City Concorde » où les élèves se sont relayés pour mener une action de terrain durant toute une journée. « Des violations des droits humains dans votre panier de courses », tel était le slogan de cette action qui consistait à sensibiliser le grand public sur la

campagne d'Amnesty concernant les violations des droits humains dans les plantations d'huile de palme en Indonésie.

Les élèves se sont appliqués à aborder les passants pour les informer des problématiques liées à la production d'huile de palme, tels que le travail des enfants et les mauvaises conditions de travail des paysans. Le but était de collecter des signatures pour une pétition interpellant les grandes marques des multinationales qui utilisent cette huile pour leur demander de mettre fin au travail des enfants et aux violations des droits des travailleurs.

« En collaborant avec Amnesty, je me suis

aperçue de l'importance qu'une seule signature peut avoir. Notre voix a de l'importance » a déclaré Jessy.

À la fin de la journée, les élèves avaient réussi à collecter pas moins de 172 signatures pour notre pétition sur l'huile de palme. Ils avaient également tenu à vendre quelques articles d'Amnesty, des bougies et t-shirts pendant l'action pour soutenir financièrement le travail de notre section.

« Je souhaite remercier Amnesty International de nous avoir donné la possibilité de nous engager pour les droits humains » a encore ajouté Jessy à l'issue du projet.





Image: Jérémie Fischer

40 ANS DE CAMPAGNE POUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

En 1977, Amnesty International a commencé à faire campagne pour l'abolition de la peine de mort. À ce moment, seuls 16 pays étaient abolitionnistes. 40 ans plus tard, ils sont 141! Autant dire qu'un sacré chemin a été parcouru.

Pourtant, au gré des faits divers, le débat autour de la peine de mort revient. « La peine capitale a-t-elle un effet dissuasif sur la criminalité ? Rend-elle justice aux victimes ? On devrait condamner à mort les terroristes ! Existe-t-il une méthode d'exécution « humaine » ? À l'occasion de la sortie du rapport sur la peine de mort en 2016 sorti ce mois d'avril, nous répondons aux 8 questions les plus fréquentes sur la peine capitale.

1. POURQUOI AMNESTY INTERNATIONAL S'OPPOSE-T-ELLE À LA PEINE DE MORT ?

La peine de mort viole un droit des plus fondamentaux, le droit à la vie. Il s'agit du châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit.

La peine de mort est discriminatoire. Elle est fréquemment utilisée contre les plus

vulnérables dans la société, notamment les pauvres, les minorités ethniques et religieuses, et les personnes souffrant d'un handicap mental. Certains gouvernements s'en servent pour réduire au silence leurs opposants. Là où les systèmes judiciaires sont défectueux et où les procès iniques sont monnaie courante, le risque d'exécuter un innocent est toujours présent.

Lorsque la peine de mort est appliquée, c'est irréversible. Si une erreur est commise, elle ne peut être réparée. Un innocent peut être libéré de prison pour un crime qu'il n'a pas commis, mais une exécution est par nature irréversible.



2. LES VICTIMES DE CRIMES VIOLENTS ET LEURS FAMILLES N'ONT-ELLES PAS DROIT À LA JUSTICE ?

Bien sûr, elles ont droit à la justice. Ceux qui ont perdu des êtres chers dans des crimes terribles ont le droit de voir les responsables rendre des comptes dans le cadre de procès équitables, sans recours à la peine de mort. En s'opposant à ce châtement, nous ne tentons pas de réduire l'importance d'un crime ni de le cautionner. Cependant, de nombreuses familles ayant perdu des êtres chers affirment que la peine de mort ne permet pas réellement de soulager leur souffrance. Elle ne fait qu'étendre la souffrance de la famille de la victime à celle du condamné.

3. SI VOUS TUEZ QUELQU'UN, NE MERITEZ-VOUS PAS DE MOURIR, CONFORMÉMENT À LA LOI DU TALION ?

Non. Exécuter une personne parce qu'elle a pris la vie de quelqu'un d'autre, c'est une vengeance. Cela n'a rien à voir avec la justice.

Une exécution – ou la menace d'une exécution – inflige une terrible cruauté physique et psychologique. Toute société qui exécute des délinquants se rend responsable de la même violence que celle qu'elle condamne.

Dans certains cas, des tribunaux spéciaux ou militaires instaurés par des lois antiterroristes ont condamné à mort des civils, au mépris des normes internationales.

6. N'EST-IL PAS PRÉFÉRABLE D'EXÉCUTER QUELQU'UN PLUTÔT QUE DE L'ENFERMER À VIE ?

Chaque jour, des hommes, des femmes et même des mineurs attendent leur exécution dans les quartiers des condamnés à mort. Quel que soit le crime commis, qu'ils soient coupables ou innocents, un système judiciaire ayant fait le choix de la vengeance plutôt que de la réinsertion peut leur

ôter la vie. Tant qu'un prisonnier reste en vie, il peut espérer une réinsertion, ou espérer être disculpé s'il est plus tard reconnu innocent.

7. EXISTE-T-IL UNE MÉTHODE D'EXÉCUTION « HUMAINE » ET INDOLORE ?

Toute méthode d'exécution est inhumaine.



4. LA PEINE DE MORT N'A-T-ELLE PAS D'EFFET DISSUASIF SUR LA CRIMINALITÉ ?

D'après les recherches, non. Il n'existe aucune preuve crédible que la peine de mort soit plus dissuasive qu'une peine d'emprisonnement. En fait, dans les pays qui ont interdit la peine de mort, les chiffres relatifs à la criminalité n'ont pas augmenté. Dans certains cas, ils ont même baissé. Au Canada, le nombre d'homicides en 2008 était inférieur de moitié à celui de 1976, lorsque la peine de mort y a été abolie.

5. QU'EN EST-IL DE LA PEINE CAPITALE POUR LES TERRORISTES ?

Les gouvernements ont souvent recours à la peine de mort à la suite de violentes attaques pour démontrer qu'ils font quelque chose pour « protéger » la sécurité nationale. Mais il est peu probable que la menace d'exécution arrête les hommes et les femmes prêts à mourir pour leurs convictions - comme les kamikazes. Il est en revanche fort probable que des exécutions en fassent des martyrs, dont la mémoire contribuera à rallier davantage de partisans au sein de leurs organisations.

Les personnes accusées de « terrorisme » sont particulièrement susceptibles d'être condamnées à mort à l'issue de procès iniques. Beaucoup sont condamnées à mort sur la base d'« aveux » extorqués sous la torture.

L'injection létale est souvent présentée comme un peu plus humaine parce qu'en surface tout au moins, elle semble moins grotesque et barbare que d'autres méthodes comme la décapitation, l'électrocution, le gazage ou la pendaison.

Toutefois, il ne faut pas se voiler la face : rechercher un moyen « humain » d'ôter la vie revient à tenter de rendre les exécutions plus acceptables pour la population au nom de laquelle elles ont lieu, et de permettre aux gouvernements qui exécutent de ne pas passer eux-mêmes pour des tueurs.

8. LA BATAILLE POUR ABOLIR LA PEINE DE MORT EST-ELLE EN PASSE D'ÊTRE GAGNÉE ?

Oui. Aujourd'hui, deux tiers des pays du monde l'ont abolie complètement, ou ne l'utilisent plus dans la pratique. Bien que l'on ait assisté à quelques retours en arrière, il convient de les apprécier à l'aune de la nette tendance mondiale en faveur de l'abolition. En 2015, Fidji, Madagascar et le Suriname ont tourné le dos à la peine de mort une bonne fois pour toutes. Le Burkina Faso, la Mongolie et la Corée du Sud sont en passe de leur emboîter le pas. L'Europe demeure une région presque exempte de toute exécution. Et les États-Unis, l'une des nations les plus réticentes historiquement à renoncer à la peine de mort, s'en éloignent peu à peu.

5 CHIFFRES À CONNAÎTRE SUR LES EXÉCUTIONS ET LES CONDAMNATIONS À MORT À TRAVERS LE MONDE EN 2016

1 032 personnes exécutées dans 23 pays. En 2015, nous avons recensé 1 634 exécutions dans 25 pays à travers le monde, un pic historique qui n'avait pas été atteint depuis 1989.

87% des exécutions ont été recensées dans 4 pays. Hormis la Chine, quatre pays seulement sont responsables de près de 87 % des exécutions recensées : l'Iran, l'Arabie saoudite, l'Irak et le Pakistan.

141 pays, soit plus des deux tiers des pays du monde entier, sont abolitionnistes en droit ou dans la pratique. En 2016, deux pays – le Bénin et Nauru – ont aboli la peine de mort pour tous les crimes.

3 117 condamnations à mort dans 55 pays en 2016, ce qui représente une forte augmentation par rapport à 2015 (1 998 condamnations dans 61 pays).

18 848 personnes se trouvaient sous le coup d'une sentence capitale fin 2016.

LET'S BRING THEM HERE



ACCORD UE-TURQUIE : LA HONTE DE L'EUROPE

Cet accord qui visait à renvoyer les demandeurs d'asile en Turquie, considérant ce pays comme sûr pour eux, n'a pas rempli ses objectifs. À cause de cet accord, des milliers de personnes se sont retrouvées exposées à des conditions dangereuses et sordides sur les îles grecques.

Le 17 mars marquait un jour sombre dans l'histoire de la protection des réfugiés, où les dirigeants européens ont tenté de se dégager de leurs obligations internationales, sans tenir compte de la souffrance humaine qu'ils engendraient.

DES PRISONS À CIEL OUVERT

Il y a un an, les îles grecques ont été transformées en prisons à ciel ouvert, les côtes de l'Europe étant passées de zones d'asile à des lieux pleins de dangers. Une année après, des milliers de personnes demeurent coincées dans une situation dangereuse, désespérée et apparemment sans issue.

La plupart des demandeurs d'asile accueillis dans les camps ne sont pas autorisés à quitter les îles. Ils sont parqués dans des conditions sordides, entassés les uns sur les autres et parfois victimes de crimes violents motivés par la haine. Cinq per-



sonnes réfugiées à Lesbos, dont un enfant, sont mortes à la suite de problèmes étroitement liés à ces conditions.

Bien que les dirigeants européens entretiennent l'illusion que la Turquie est un pays sûr pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, les tribunaux grecs ont toujours empêché jusqu'à présent le renvoi de demandeurs d'asile syriens en Turquie pour ce motif. Cependant, nous avons recensé des cas où des demandeurs d'asile syriens ont été renvoyés de force en Turquie sans avoir pu déposer leur demande et sans pouvoir contester leur renvoi, en violation du droit international. D'autres sont repartis en Turquie « de leur plein gré » en raison de la situation désastreuse sur les îles grecques.

DES DIRIGEANTS EUROPÉENS SATISFAITS DU DÉSASTRÉ

Malgré ses insuffisances manifestes et ses manquements flagrants au regard du droit international, l'Accord UE-Turquie a été présenté par certains dirigeants européens comme un modèle qui pourrait être reproduit avec d'autres pays.

Le fait que des responsables européens présentent comme une réussite un accord qui a causé de telles souffrances révèle que l'Accord UE-Turquie ne vise absolument pas à protéger les réfugiés mais bien à les maintenir en dehors de l'Europe.

Au lieu d'essayer de renvoyer des demandeurs d'asile et des réfugiés en Turquie, où ils ne bénéficient pas d'une protection efficace, l'UE doit collaborer avec les autorités grecques pour transférer sans délai les demandeurs d'asile en Grèce continentale pour que leur cas soit traité.

Les gouvernements européens doivent permettre aux demandeurs d'asile d'accéder à la relocalisation ou à d'autres moyens sûrs et légaux de rejoindre d'autres pays d'Europe, tels que le regroupement familial ou les visas humanitaires.

LET'S BRING THEM HERE



En 2015, les gouvernements de l'UE ont promis de réinstaller 66 400 réfugiés depuis la Grèce vers d'autres pays européens. Le 20 février 2017, seuls 9 157 réfugiés avaient été relocalisés.

Lors du Festival des migrations en mars dernier, le public était appelé à créer sur notre stand des plaques d'immatriculation luxembourgeoises. Drôle d'idée ? Pas tant que ça ! Quelques jours plus tard, à Bruxelles, s'est tenu un grand rassemblement international intitulé « LET'S BRING THEM HERE », soutenu notamment par différentes sections d'Amnesty International. La particularité de ce rassemblement est qu'il se faisait... en voiture.

Démarrant tôt pour rejoindre le quartier européen à Bruxelles, notre délégation a apporté avec elle toutes les plaques d'immatriculation collectées au Grand-Duché, témoignant ainsi du soutien des citoyens du Luxembourg qui ne pouvaient se rendre sur place.

Quelques jours avant le Conseil de l'Europe, le message adressé aux dirigeants européens et porté par plus de 250 conducteurs était sans équivoque :

« LET'S BRING THEM HERE ! (amenez-les ici !) Si vous, les dirigeants ne respectez pas vos promesses en matière de réinstallation, nous citoyens européens, irons chercher les réfugiés nous-mêmes ! Il y a de la place dans nos voitures. »

Nous avons ainsi paradé, klaxonné autour du rond-point Schuman, devant des institutions européennes, avant de déposer les centaines de plaques d'immatriculation au pied de la Commission européenne.





BURUNDI: QUATRE ÉMINENTS DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS AU LUXEMBOURG

En avril 2015, une crise politique a été déclenchée lorsque le président Nkurunziza a décidé de briguer un troisième mandat pour l'élection de juillet 2015. Des manifestations ont commencé à Bujumbura, la capitale, pour protester contre cette décision perçue par beaucoup comme une violation de la Constitution et des accords d'Arusha de 2000, qui avaient mis fin à la guerre civile dans le pays.

En réponse aux protestations, homicides illégaux, disparitions forcées, torture et autres mauvais traitements, arrestations arbitraires – entre autres – sont perpétrés par les forces étatiques, et ce encore à ce jour.

Dans ce contexte de répression accrue et d'impunité généralisée, un climat de peur s'est emparé de la capitale et d'autres régions du pays. Bon nombre de journalistes et de défenseurs des droits humains ont été contraints de fuir le pays depuis le début de la crise. Ceux qui sont restés voient leur travail devenir de plus en plus difficile et dangereux.

Au mois de mars, à l'initiative du groupe « Grands-Lacs », notre section a eu l'honneur d'accueillir quatre défenseurs des droits humains, exilés en raison de leurs activités : Me Vital Nshimirimana, Pierre Claver Mbonimpa, Pacifique Nininahazwe et Me Lambert Nigarura.

Notre section a organisé une conférence de presse, qui correspondait à la toute première conférence de presse commune d'organisations de la société civile burundaise depuis avril 2015. Ensuite, les quatre défenseurs se sont rendus au Ministère des Affaires étrangères pour un échange qualitatif sur la situation au Burundi.

Et enfin, pour clôturer cette longue journée, une rencontre avec les sympathisants d'Amnesty International a eu lieu. Une rencontre où se sont mêlés respect et émotions face au courage de ces personnes et au témoignage poignant de Pierre Mbonimpa notamment. Rappelons que, suite à l'action urgente lancée par Amnesty International en 2014 lorsque ce dernier était emprisonné, plusieurs personnes présentes dans la salle s'étaient mobilisées en écrivant des lettres pour exiger sa libération. Se retrouver face à quelqu'un pour qui vous vous êtes mobilisés est toujours un moment empreint d'émotion, c'est la preuve tangible que nos actions fonctionnent.

Et Pierre Mbonimpa d'insister en se levant face à l'audience :

« Je me lève pour vous saluer. Continuez à défendre d'autres personnes, comme vous m'avez défendu. Nous, les défenseurs des droits humains, sommes victimes de notre travail. Je vous remercie. »

Ces paroles bien entendu trouveront un écho lors de notre prochaine campagne « Osons le courage » dont nous vous parlions quelques pages plus tôt. Rejoignez-nous !

Pour en savoir plus sur les groupes d'Amnesty ou sur les possibilités d'action bénévole, contactez activisme@amnesty.lu

QUESTION DE DONATEURS

QUI EST AU TÉLÉPHONE ?

Peut-être avez-vous déjà été contacté par notre association ? Il nous arrive en effet d'appeler certains de nos sympathisants pour les remercier, dans le cadre d'une enquête ou pour leur demander de soutenir l'une ou l'autre de nos actions. Ces appels nous sont très utiles puisqu'ils nous permettent de faire le point dans notre relation avec vous et d'adapter, si nécessaire, nos sollicitations à votre égard.

Ces appels sont passés depuis le Luxembourg par un prestataire d'Amnesty International, qui est spécialement formé et qui connaît bien notre association. Nous sommes particulièrement vigilants à utiliser cet outil avec parcimonie, pour ne pas vous déranger.

Si vous nous contactez, c'est au siège de la section à Luxembourg que sera traité votre appel, du lundi au vendredi de 9h à 17h. Nous ferons au mieux pour répondre à votre attente. Merci d'avance pour votre bienveillance.